

aussi défagréables à la Noblesse Courlandoise qu'à la République. La Lettre, que les Conseillers-Suprêmes du Duché ont écrite à ce sujet à leur Nonce-Député, le Maréchal van der Bruggen, en date du 15 Avril, est conçue en termes fort énergiques, & semble indiquer, que le Duc dissimule à leur égard les tentatives qu'il a faites pour rompre les liens, qui l'attachent à la Pologne. En attendant, le Sr. Fick a substitué aux dix-huit articles, qu'il avoit d'abord reçus, douze autres, mais qu'on dit ne différer guère, quant à l'essentiel, des précédens. On prétend aussi qu'il a dressé une apologie de sa conduite, dans le dessein de la remettre au Baron de Stackelberg, Envoïé de Russie.

E S P A G N E.

MADRID. (*Le 19. Mai.*) Le Roi vient de faire dans sa Marine une nombreuse promotion, savoir, de 18 Capitaines de Vaisseau, dont trois ont été élevés au grade de Brigadier; de 33 Capitaines de Frégate; de 55 Lieutenans de Vaisseau, & de 51 Lieutenans de Frégate. Sa Maj. a aussi accordé le Régiment de Brabant, Infanterie, à Mr. Teissier; la place de Capitaine des Grenadiers dans les Gardes Walones à Mr. Jean Baillet, & plusieurs autres places en divers Régimens. — Il paroît une Ordonnance, ou Pragmatique-Sanction du Roi, portant règlement des procédures à suivre contre tous ceux qui causeront des tumultes, ou émeutes populaires :